

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 01/12/2014

**SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**

**Délibération n° D-2014-508**

**Cession de parcelles Marais de Bessines**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**Cession de parcelles Marais de Bessines**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles dans le Marais de Bessines acquises dans le cadre du Cheminement du III Millénaire et non aménagées à ce jour.

Par délibération du 13 mai 2005, il avait été conclu la cession d'un ensemble de parcelles acquises dans le cadre de ce projet, mais non affectées au cheminement, et en conséquence pouvant être cédées à l'exploitant du secteur.

L'acte authentique constatant cette cession n'a pu être réalisé suite à cette délibération, et l'exploitant de l'époque a pris sa retraite et cédé ses droits à son fils exploitant dans le même secteur.

A ce jour, le Plan Vélo du Marais poitevin porté par le Conseil général emprunte le cheminement dans ce secteur, mais par suite de la modification du tracé, deux parcelles précédemment destinées aux aménagements et incluses parmi les parcelles objet de la précédente cession, resteraient propriété de la Commune de Niort, sans intérêt pour elle.

Par suite de la reprise du dossier, le nouvel exploitant est d'accord de donner suite à la cession initiale et d'y ajouter les deux parcelles restantes.

Ces terrains sont cadastrés comme suit : Section Z

N° 512 pour une contenance de	34 a 89 ca
N° 1026 pour une contenance de	15 a 20 ca
N° 1028 pour une contenance de	1 a 24 ca
N° 1029 pour une contenance de	0 a 77 ca
N° 1031 pour une contenance de	22 a 67 ca
N° 1027 pour une contenance de	6 a 19 ca
N° 1025 pour une contenance de	1 a 07 ca
N° 1030 pour une contenance de	<u>2 a 80 ca</u>
Soit une superficie totale de	84 a 83 ca

La présente vente a été négociée sur la base de 3 000 €/ha représentant le prix de DEUX MILLE CINQ CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTS (2 544,90 €) conformément à l'avis de France Domaine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération du 13 mai 2005 ;

- céder à l'exploitant actuel des terrains, l'ensemble des parcelles ci-dessus désignées pour le prix de 2 544,90 € ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;

- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT